



PTGE Midour

Comité Agricole

Réunion visio du 11/10/2022

Participants – Structures présentes

Aurélié Belvèze - ADASEA

Juliette Cheval - FDCuma 640

Jean Junca Bourié - AEAG

Sophie Dodier - IA

Nathalie Rousseau - Agrobio 40

Stéphane Simon - IA

Antoine Parisot - Alpad

Rosine Goineau - IA

Lily Castay - AP32

Alban Sénagas - Irrigadour

Bruno Sirven - AP32

Adrien Chassan - Maisadour

Jean Bugnicourt - CA32

Frédéric Marcato - Vivadour

Cathy Penouilh - CA32

Yan Chasserio - CD40 (Excusé)

Philippe Kindts - Bio du Gers (Excusé,
représenté par Agrobio 40)

Ordre du jour

- Point sur les PAEC
- Présentation des fiches projet reçues
- Discussions autour des perspectives en vue d'établir une programmation

Déroulement

NB : Les observations suivantes sont à mettre en relation avec le PPT présenté lors de cette réunion, joint à ce compte rendu.

-Point sur les PAEC (diapo 4) :

| Sujet traité | Informations | Remarque / Réaction | Suite à donner |
|-------------------------|--|---|---|
| PAEC Occitanie | Présentation du PAEC déposé par l'Institution Adour sur la partie gersoise du périmètre du PTGE Midour et précision sur les mesures déposées. Dépôt réalisé fin septembre. Pas de retour sur sa validation à ce jour. | D'autres MAEC seront disponibles sur le territoire du PTGE Midour 32 et plus largement via des PAEC portés par d'autres structures que l'IA. Ces MAEC concerneront les enjeux biodiversité, polyculture élevage et maintien des milieux agropastoraux. | En attente de validation |
| PAEC Nouvelle-Aquitaine | Dossier en cours de préparation. Son dépôt est prévu pour le 21/10/2022 au plus tard. Portera sur l'enjeu eau. Une réunion de concertation avec les autres acteurs porteurs (et animateurs) de PAEC, à enjeu commun et à territoire superposé (PAT), côté Nouvelle-Aquitaine est prévue le 12/10/2022. | L'AEAG indique q'une animation par une entité unique apporterait plus de lisibilité. Réponse : Une communication commune est prévue. Le nombre d'animateur n'est pas encore connu mais à priori un seul animateur pour le moment. | Positionnement des acteurs sur l'animation Montage du dossier de candidature |

-Point sur les fiches projets

Présentation des fiches projets reçues (diapo 6 à 12)

Un rappel du contexte précise que l'entrée par les fiches actions du PTGE s'est avérée, avec le retour d'expérience depuis la validation du PTGE, trop complexe et peine à se traduire par une mise en œuvre concrète des actions par les acteurs. Lors du précédent Comité Agricole, en mai dernier, il a donc été acté, sur proposition de l'AEAG et avec l'accord des acteurs présents, de passer par l'entrée projet des acteurs. Ces projets devront être rattachés aux actions du PTGE et seront, dans un premier temps, soumis sous un format simplifié via des fiches projets.



Les retours ont fait état de quelques difficultés notamment au niveau du temps à y consacrer et de la difficulté à cibler les dispositifs d'accompagnement de l'Agence. Une certaine redondance avec le diagnostic partagé a été pointée par plusieurs acteurs.

Cependant 21 fiches projet ont tout de même été retournées à l'animatrice.

Les projets soumis sont en lien avec le PTGE Midour et s'inscrivent dans l'esprit des fiches actions validées lors de l'adoption du PTGE.

Ci-dessous la liste des projets et des synergies possibles qui ont émergé au cours des échanges (diapo 7 à 12) :

| Dispositif | Nom du projet | Porteur | Fiche(s) action concernée(s) | Synergie possible |
|-----------------------------|---|---------------------|------------------------------|--|
| Conseil agricole individuel | Simulation technico-économique AB | AGROBIO 40 | ASV1a | La réflexion globale sur l'eau proposée par Vivadour dans sa fiche projet pourrait être intégrée à tout les diagnostics individuels. Des synergies sont donc possibles avec l'ensemble des acteurs agricoles (CA32, CA40, AGROBIO 40, Maïsadour, ...) proposant des diagnostics. |
| | Diagnostic de conversion AB | AGROBIO 40 | ASV1a | |
| | Accompagnement technique individuel AB | AGROBIO 40 | ASV1a | |
| | Conseil à l'aménagement et à la gestion des arbres, haies et ripisylves | Arbre et Paysage 32 | AUM4a, ASV1a | |
| | Diagnostic Eaux Vives | Vivadour | ASV1a | |
| Conseil agricole collectif | Aménagement et Gestion, Arbres, haies, ripisylves dans l'exploitation | Arbre et Paysage 32 | ASV1b, AUM4a | L'ensemble de ces projets et à réfléchir en synergie afin de proposer des journées multipartenariales lorsque cela est possible et coordonner les interventions. |
| | Animation collective Journées Eaux vives | Vivadour | ASV1b | |
| | Groupe d'échange * | AGROBIO 40 | ASV1b | Plusieurs synergies sont possibles avec d'autres structures tels que les chambres d'agricultures |



| | | | | |
|---|--|---------------------|-----------------------------|---|
| | Journée de démonstration et de transfert technique bio * | AGROBIO 40 | ASV1b | ou encore la FD CUMA 640 qui peut fournir du matériel (modalités à définir). |
| | Ferme de démonstration / Suivi de site expérimental * | AGROBIO 40 | ASV1b | |
| Information et communication | Gestion des trames fixes et conduite de la végétation spontanée en Régénération Naturelle Assistée (RNA) | Arbre et Paysage 32 | AUM4 | |
| Sensibilisation et formation à l'économie d'eau | Gestion et valorisation des ripisylves | Arbre et Paysage 32 | AUM4 | |
| Etudes Expérimentation Diagnostic | Programme expérimentation Eaux Vives | Vivadour | AUM2a, AUM3a, ASV1c, OGRM3a | |
| Projets non classés | Amendement | Vivadour | AUM2 | |
| | Bathymétrie | Vivadour | CMU4 | |
| | Goutte-à-goutte | Vivadour | OGRM3 | |
| | Filières | Vivadour | AUM1 | D'autres acteurs travaillent sur les filières notamment l'ALPAD, le CA32, l'ADASEA, etc. Des synergies avec ces différents acteurs sont donc possibles. |
| | Outil d'aide à la décision (OAD) | Vivadour | OGRM3c | |
| | Projet Vivasun | Vivadour | A déterminer | |



| | | | | |
|--|-------------------------|---------------|------|----------------------------------|
| | Etude filières | AGROBIO 40 | AUM1 | Cf projet Filière de Vivadour |
| | Rencontre opérateurs | AGROBIO 40 | AUM1 | |

* Ces projets ne sont pas inscrits sur les diapositives en raison de la réception tardive des fiches.

Concernant AGROBIO 40, le financement des projets sera à rattacher à l'AAP régional Bio Nouvelle-Aquitaine apportant un taux de financement préférentiel à ces actions dans le cadre de la stratégie régionale.

Concernant Arbre et Paysage 32, certains projets pourraient être lancés dès cet automne. Un échange sera prévu avec l'Institution Adour pour en discuter.

Concernant Vivadour, le financement de plusieurs fiches projets est incertain en l'état actuel. Une discussion sera à engager avec l'Institution Adour et l'Agence de l'Eau afin de revoir les possibilités de financement et de réorientation des fiches.

Points de discussion

Retenues déconnectées privées

Une attention particulière doit être apportée aux solutions proposées au travers des diagnostics. En cas de déficit hydrique, la possibilité de création de solutions structurantes (sous forme de retenues déconnectées privées) n'est pas incompatible avec le PTGE. Cependant, attention à conserver l'esprit du PTGE. Lors de son élaboration, pour répondre au déséquilibre estimé à l'horizon 2050, les acteurs se sont entendus sur 4 grandes familles d'actions (économies liées au matériel ; optimisation des besoins agricoles, réutilisation des eaux usées traitées, stockages multiusages à remplissage hivernal).

Les stockages multi-usages du PTGE ont bien pour but de :

- 1) Satisfaire les différents usages autorisés à ce jour, y compris les besoins du milieu
- 2) Garantir dans la mesure des ressources disponibles à l'instant t , l'usage de ces ressources en année quinquennale sèche tel que défini dans les scénarios d'élaboration du PTGE

Les possibilités de création de nouvelles retenues déconnectées privées seront donc à flécher pour le développement de nouveaux usages uniquement.

Il n'y aura pas d'accompagnement spécifique du PTGE dédié à la création de retenues déconnectées privées.

Il ne faut pas oublier également que leur création reste soumise à autorisation par les services de l'état (plus légère que pour les retenues en cours d'eau).

Plue-value du PTGE

Un point partagé par plusieurs participants fait état de la possible perte de valeur du PTGE quant au manque de financement spécifiquement dédié à la mise en œuvre du PTGE, qui à ce jour entre quasiment (sauf taux bonifié AEAG) dans l'offre de financement déjà existante par ailleurs. Le travail commun et le temps passé à l'élaboration du PTGE ne sont pas valorisés concrètement sur le territoire à ce jour. L'IA précise qu'en tant que structure



porteuse du projet, elle est légitimement amenée à solliciter régulièrement les financeurs potentiels à ce sujet, sans nouveauté pour l'instant.

-Discussions autour des perspectives en vue d'établir une programmation (pluri)annuelle

Les synergies qui ont émergé au cours de la réunion seront à retravailler au travers d'échanges bilatéraux avec l'animatrice pour préciser les partenariats possibles, la forme qu'ils pourront prendre et leur mise en œuvre effective.

Les fiches projet devront être retravaillées en termes de calendrier et de choix d'indicateurs de suivi puis priorisées selon la maturité des projets et leur complexité. Cela dans le respect de la confidentialité lorsque nécessaire et en tenant compte du fait que certains projets ne pourront pas être retenus dans leur intégralité selon les financements retenus.

Certains projets présentés (bathymétrie par exemple) présentent un fort intérêt : identifiés dans les actions du PTGE et soulignés à nouveau par le gouvernement dans le cadre du Varenne Agricole de l'Eau. Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre de ces actions. Pour d'autres, les financements n'existent pas à ce jour mais les déclinaisons régionales sont toujours en attente à l'image du goutte-à-goutte. Des propositions en ce sens doivent être remontées par les élus lorsque possible.

Les propositions de développement de filières sont à retravailler afin d'éviter les doublons avec les diagnostics d'exploitations. Une remarque est apportée concernant une certaine prudence vis-à-vis des financements disponibles à prendre en compte lorsqu'il s'agit de financement direct à l'exploitation agricole. Ceci est très encadré par la communauté européenne. En dernier recours, le seul moyen de s'en affranchir et/ou de déplaçonner les taux, si les financements « classiques » ne sont pas suffisants, sera de solliciter des fondations privées, à la condition que cela soit jugé nécessaire et que cette solution soit validée au sein du PTGE.

Conclusion

Tous les projets reçus sont compatibles avec le PTGE mais doivent être retravaillés en tenant compte notamment des synergies identifiées au cours de la réunion. La nécessité de mettre en place ces synergies a été réaffirmée. Elles seront garantes de la valeur ajoutée du PTGE et de sa dynamique et pourront constituer un levier dans l'adaptation des déclinaisons des AAP régionaux, entre autres.

Une priorisation de ces projets sera certainement à définir ainsi que des indicateurs de suivi pour chacun d'entre eux. La programmation ainsi construite devra être validée collectivement au travers d'un prochain comité agricole.

Il est rappelé aux acteurs que l'important, lors de l'élaboration des projets, est de s'inscrire dans l'esprit du PTGE mais qu'ils ne sont pas contraints de se limiter aux écrits du programme d'action, des évolutions ayant eu lieu depuis son adoption avec de nouvelles contraintes et opportunités.

C'est à l'ensemble des participants ainsi qu'à l'IA, structure porteuse, d'être les garants de cet esprit et d'aller vers l'évolution des pratiques, au-delà des actions purement structurantes.

